

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Rapport du FMI No. 14/273

RÉPUBLIQUE DU CONGO

QUESTIONS GÉNÉRALES

Septembre 2014

Ce document de la série des Questions générales sur la République du Congo a été préparé par une équipe des services du Fonds monétaire international à titre de document de référence aux fins des consultations périodiques avec le pays membre. Il repose sur les informations disponibles au moment de sa préparation, achevée le 7 juillet 2014.

La politique de publication des rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services 700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431 Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201 Courriel : publications@imf.org Internet : http://www.imf.org

Prix unitaire: 18 dollars

Fonds monétaire international Washington, D.C.

RÉPUBLIQUE DU CONGO

QUESTIONS GÉNÉRALES

7 juillet 2014

Approuvé par le Département Afrique

Préparé par Adrian Alter, Matteo Ghilardi, Dalia Hakura, Rodolfo Maino, Cameron McLoughlin, Maximilien Queyranne et Ivo Razafimahefa

TABLE DES MATIÈRES

REEQUILIBRAGE BUDGETAIRE EQUITABLE	
A. PAUVRETE ET INEGALITE: LE ROLE DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE	3
B. STRATEGIE POUR UN REEQUILIBRAGE BUDGETAIRE EQUITABLE	10
ENCADRÉ	
1. Création d'un dispositif de protection sociale au moyen de transferts monétaires	11
GRAPHIQUES	
1. Principaux indicateurs de pauvreté et de développement humain	4
2. Agrégats budgétaires en 2013 (% du PIB non pétrolier)	4
3. Composition des recettes publiques	5
4. Composition des dépenses	7
5. Dépenses en capital et stock de capital public	7
6. Dépenses d'éducation et résultats en 2010	8
7. Dépenses de santé, prestation de services et inégalités	
8. Principales dépenses courantes en 2013 (% du PIB non pétrolier)	
TABLEAU	
1. Impact des récentes réformes de l'IRPP sur le taux d'imposition moyen (en points de	
pourcentage)	6
INVESTISSEMENT PUBLIC, RESSOURCES NATURELLES ET VIABILITE DE LA DETTE	14
RÉFÉRENCE	20

GRAPHIOUES 1. Scénario de référence 2. Scénario d'augmentation de l'investissement _____ 18 3. Scénario de référence et investissement élevé jusqu'en 2017 _______18 4. Scénario de référence avec un investissement public plus efficient______19 5. Diminution des recettes pétrolières ______19 INCLUSION FINANCIERE, DEVELOPPEMENT ET RISQUES 21 RÉFÉRENCE 31 **ENCADRE** 1. Banque mobile ______26 **GRAPHIQUES** 1. Statistiques d'inclusion financière 23 2. Analyse des liens entre accès aux services financiers et développement _____24 3. Principaux indicateurs de développement financier et de risques ______25 **TABLEAU** 1. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2009–13 ZONES ECONOMIQUES SPECIALES 32 REFERENCE 35 **TABLEAUX** 1. Zones économiques spéciales dans le monde : régime fiscal ______32 2. Régime fiscal des ZES _______33

RÉEQUILIBRAGE BUDGETAIRE ÉQUITABLE

Des niveaux élevés de dépenses publiques et l'épuisement des réserves pétrolières appellent à un ajustement budgétaire à moyen et long termes en République du Congo. Selon les estimations des réserves prouvées de pétrole, les recettes pétrolières vont connaître une chute nette au terme de 15 ans.² Compte tenu du vaste déficit non pétrolier actuel, cela aura un impact majeur sur les agrégats budgétaires. Les services du FMI proposent une trajectoire d'ajustement budgétaire visant à réduire de moitié le déficit primaire non pétrolier à quelque 30 % du PIB non pétrolier d'ici 2019, avec une diminution ultérieure à moyen et long terme. Cette compression du déficit non pétrolier devrait se faire avant tout par une rationalisation des dépenses. De plus, des efforts devraient être déployés pour mobiliser de façon équitable des revenus non pétroliers. Dans ce contexte, cette note propose une stratégie pouvant atténuer les effets défavorables d'un rééquilibrage budgétaire sur l'inégalité et la pauvreté. La première section de cette note examine les tendances de l'inégalité des revenus et de la pauvreté, et décrit le rôle de redistribution de la politique budgétaire en République du Congo. La deuxième section examine en quoi le rééquilibrage budgétaire peut contribuer à la réalisation d'objectifs de répartition du revenu par le biais d'une réforme de la fiscalité et de la politique des dépenses.

A. Pauvreté et inégalité : le rôle de la politique budgétaire

1. La pauvreté et l'inégalité sont relativement élevées en République du Congo. La pauvreté au Congo était nettement plus élevée en 2011 que dans d'autres pays ayant le même PIB par habitant³ (graphique 1). Les scores de pauvreté du Congo sont comparables voire supérieurs à ceux d'autres pays d'Afrique subsaharienne ayant un revenu nettement inférieur. Si le taux de pauvreté est passé de 50,7 % en 2005 à 46,5% en 2011, le nombre de pauvres est passé de 1,8 à 1,9 millions.⁴ De plus, la pauvreté est généralisée dans les zones rurales (75,6 %) et a sensiblement augmenté depuis 2005 (57,4 %), alors qu'en zone urbaine elle a fortement reculé (passant de 53,4 % à 29,4 % à Brazzaville). En ce qui concerne l'inégalité, le coefficient de Gini du revenu disponible a diminué entre 2005 et 2011, et est aujourd'hui équivalent à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (0,44 %).⁵ Mais il reste supérieur à ceux de pays dont le niveau de revenu est analogue (0,39). Par conséquent, la position de la République du Congo au regard de l'indice du développement humain (IDH) est nettement inférieure à la moyenne des pays ayant un PIB par habitant comparable, et a progressé plus lentement depuis 2005.

1

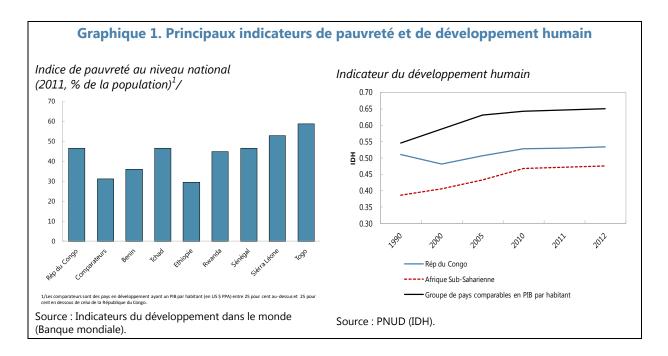
¹ Préparé par Maximilien Queyranne (FAD). L'auteur remercie Mario Mansour et Patrick Petit (tous deux de FAD), de leurs suggestions très constructives.

² La production moyenne en 2012 et 2013 était de 93 millions de barils par an. Après un pic de 118 millions de barils en 2017, selon les estimations la production pétrolière chuterait à 18 millions de barils d'ici 2030.

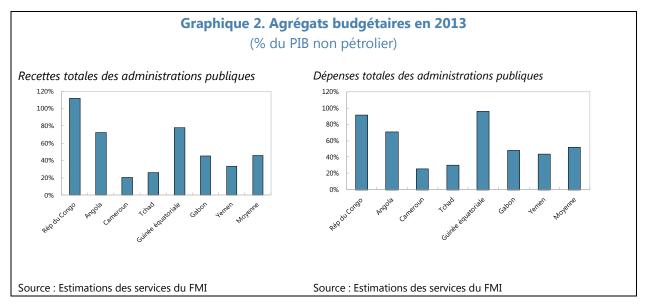
³ Cette analyse tient compte des pays dont le PIB par habitant (en PPA en dollars) est jusqu'à 25 % inférieur ou supérieur à celui de la République du Congo. L'analyse dans cette note est fondée sur des donnés comparables au plan international, les plus récentes datant de 2011 ou 2012.

⁴ La population de la République du Congo a augmenté en moyenne de 3 % par an au cours de la même période.

⁵ Le coefficient international de Gini de l'année la plus récente est celui de 2005. Aux fins d'analyse comparative, le chiffre de 2011 a été estimé en appliquant l'amélioration de point de pourcentage de 2005 à 2011 tiré de l'enquête nationale auprès des ménages, pour laquelle le coefficient de Gini est passé de 42 à 0,39 sur cette même période.

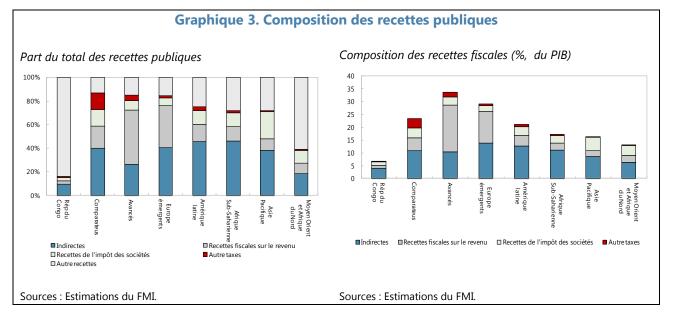


2. Les recettes et les dépenses publiques totales sont particulièrement élevées en République du Congo. Les recettes publiques totales représentaient 111,7 % du PIB non pétrolier en 2013, soit un niveau sensiblement supérieur à celui de la plupart des pays à faible revenu exportateurs de pétrole (graphique 2). Les recettes pétrolières représentaient près de 75 % des recettes publiques (à 34,5 % du PIB). De ce fait, les dépenses publiques totales étaient également nettement supérieures à celles des pays comparables, exception faite de la Guinée équatoriale.



3. Cependant, le faible niveau des recettes fiscales réduit considérablement le rôle redistributif de la politique fiscale. Les recettes fiscales représentaient seulement 6,7 % du PIB en 2010, nettement moins que la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (7,9 %) et des pays au niveau comparable de revenu (23,4 %). La politique fiscale ne joue donc qu'un rôle marginal au regard des objectifs redistributifs en République du Congo. De plus, le régime fiscal privilégie les taxes à la

consommation, moins progressives que les impôts sur le revenu et sur le patrimoine. L'impôt sur le revenu et les impôts fonciers (classés comme autres impôts) sont particulièrement limités en République du Congo, même par rapport aux autres pays d'Afrique subsaharienne.



- 4. Les réformes récentes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) n'en ont pas amélioré le caractère progressif. En 2011 et 2013, le gouvernement a réformé l'IRPP, en réduisant le taux de chaque tranche d'imposition de 5 points (à l'exception de la première tranche qui est restée à 1 %) et en relevant les quatre tranches d'imposition inférieures. Selon les estimations des services du FMI, cette réforme est principalement régressive, car elle profitera davantage aux ménages à revenu plus élevé et aux célibataires avec un niveau intermédiaire de revenue (tableau 1). Cela s'explique par i) l'impact plus important de la réduction des taux d'imposition que celui de l'augmentation des tranches d'imposition inférieures, qui profite davantage aux ménages à faible revenu; ii) le considérable abattement fiscal sur le revenu salarial et le régime applicable aux familles, car ils sont proportionnels au revenu.
- 5. En 2010, les dépenses sociales étaient marginales et largement évincées par les importantes subventions énergétiques. Les dépenses sociales ont été nettement inférieures à la plupart des pays d'Afrique subsaharienne et des pays de niveau de revenu comparable. En République du Congo, les subventions aux carburants étaient plus élevées en 2010 (3,59 % du PIB) que les dépenses globales pour l'éducation, la santé et la protection sociale (2,51 % du PIB) et nettement plus importantes que dans l'ensemble de la région Afrique subsaharienne (1,38 %). Le niveau élevé des subventions aux carburants s'explique sans doute par la volonté de partager la richesse pétrolière nationale en offrant des produits pétroliers à un prix inférieur à celui du marché international, même

_

⁶ Les tranches d'imposition sont les suivantes (loi de finance 2014) : 1 % (0-0.46 million FCFA), 10% (0.46– 1 million FCFA), 25 % (1–3 millions FCFA), 40 % (3-8 millions FCFA) et 45% (+8 millions FCFA).

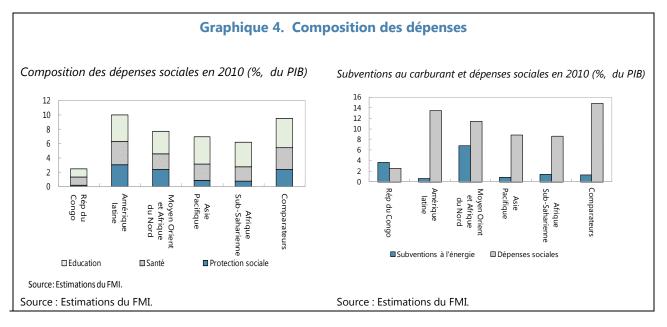
si l'on importe du pétrole raffiné. Mais ces subventions ont un coût budgétaire élevé et évincent les dépenses sociales. Elles sont souvent mal ciblées et elles profitent surtout aux groupes à haut revenu, car ce sont eux qui consomment le plus. En Afrique subsaharienne, en 2010, 44,2 % des avantages des subventions aux carburants allaient aux 20 % les plus nantis de la population, alors que les 20 % les plus pauvres n'en recevaient que 7,8 % (Arze del Granado, Coady et Gillingham, 2010).

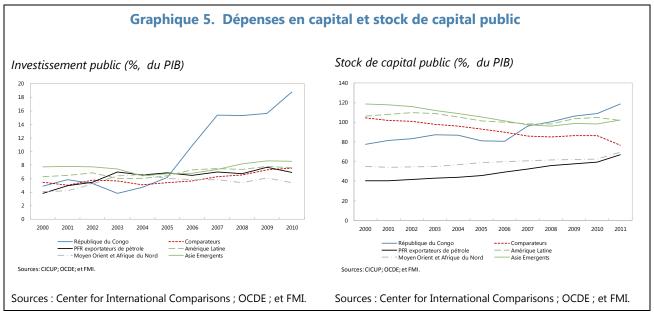
Tableau 1. Impact des récentes réformes de l'IRPP sur le taux d'imposition moyen (en points de pourcentage)			
	(en penne	promotion graph	
Niveaux de revenu	Variation du taux	Variation du taux	Variation du taux
imposable	d'imposition moyen	d'imposition moyen	d'imposition moyen
(FCFA)	pour un célibataire	pour un ménage avec	pour un ménage avec
		deux enfants	quatre enfants
232 000	0	0	0
732 000	5,8	0	0
2 000 000	6,2	6,1	5,6
5 500 000	6,2	6,4	7,2
15 000 000	4,8	6,4	7,2
Source: Estimations du FN	ΛI.		

L'État a considérablement accru ses investissements pour combler les déficits d'infrastructure Les dépenses d'investissement du secteur public sont passées de 6,1 % du PIB en 2006 à 18,8 % en 2010 (graphique 5). En conséquence, le stock de capital public en République du Congo a augmenté depuis 2006, et en 2011 était nettement supérieur à celui des pays comparables (en PIB par habitant) et des pays à faible revenu exportateurs de pétrole (PFR⁷, graphique 5). Selon le Plan national de développement, la majeure partie des dépenses en capital pour la période 2012-2016 ira à l'infrastructure (51,7 % en 2014) et au développement économique (16,7 %). Toutefois, en 2014, la part des dépenses en capital affectée au développement social devrait passer de 11,7 % à 16,7 %. Selon la loi de finance 2014, les ministères sociaux recevront environ 14 % des dépenses d'investissement de l'État.

7. Les dépenses d'éducation et de prestation de services publics ont sensiblement augmenté ces derniers temps. Les crédits alloués au secteur de l'éducation étaient limités en 2010 par rapport à d'autres pays d'Afrique subsaharienne et des pays du même niveau de revenu (graphique 6). De plus, la composition des dépenses d'éducation était quelque peu régressive. L'éducation primaire est généralement plus progressive, les groupes à faible revenu ayant davantage

⁷ Cameroun, Tchad, Soudan, Vietnam, Yémen.

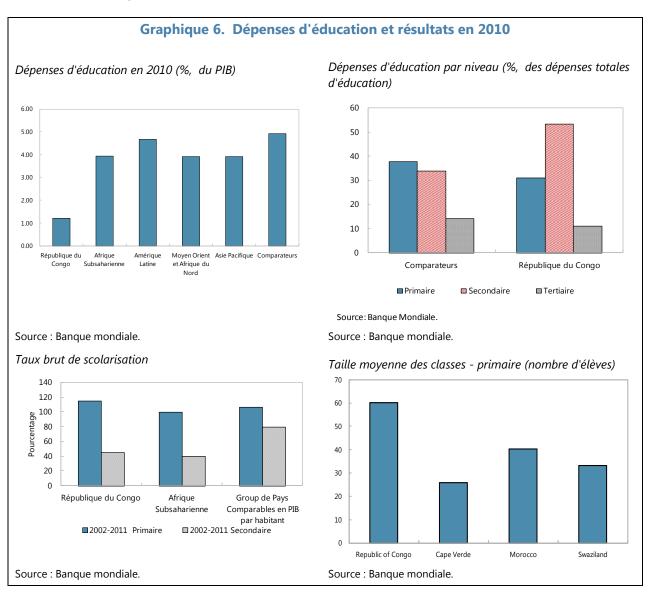




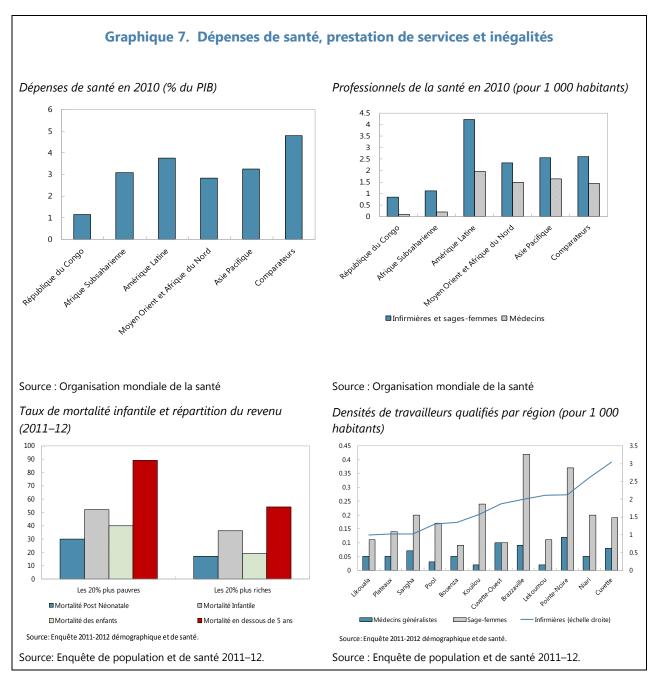
accès à ce niveau de scolarité. Mais la proportion des dépenses affectées à l'éducation secondaire et tertiaire en République du Congo était supérieure à celle de pays de niveau de revenu comparable. De plus, si le Congo enregistrait des résultats relativement bons quant au taux brut de scolarisation, la taille moyenne des classes en 2010 était nettement supérieure à celle d'autres pays ayant un PIB par habitant comparable, ce qui soulevait des questions quant à la qualité des services. Conscient de ces lacunes, l'État a progressivement augmenté ses dépenses d'éducation. La part du budget affectée aux ministères chargés de l'éducation est passée de 6,1 % en 2012 à 8,9 % en 2014, avec une hausse nominale de 57 % sur la même période.

8. Les dépenses de santé et les prestations en nature n'ont pas permis de compenser les grandes inégalités de revenu et les disparités géographiques. En 2010, les dépenses de santé en

République du Congo étaient parmi les plus faibles en Afrique subsaharienne (graphique 7). En conséquence, la prise en charge des coûts par les ménages (64 % du financement total de la santé) était parmi les plus élevées en Afrique subsaharienne, selon la Banque mondiale. La prestation de services est insuffisante et l'accès aux professionnels de la santé restreint, notamment dans les régions rurales, qui sont également les plus pauvres. Les inégalités de santé sont considérables, les ménages des 20 % inférieurs de l'échelle des revenus ayant un taux de mortalité infantile nettement supérieur à celui des 20 % les plus nantis.



9. L'État s'est engagé à mettre en œuvre un régime d'assurance-maladie universel. Si les crédits budgétaires ont augmenté pour le secteur de l'éducation, ils ont diminué pour le Ministère de la Santé de 2012 à 2014, en termes nominaux (-1,6%) et en pourcentage du budget (-1,3 point de pourcentage). Toutefois, il est prévu que l'État dépense 100 millions de dollars sur les cinq prochaines années pour mettre en place un régime d'assurance-maladie universel, avec l'appui de la Banque mondiale. Ce programme inclurait des dispenses de frais pour les ménages les plus pauvres ainsi que la prestation de services gratuits. Son financement reste à déterminer et dépendra de la participation financière des ménages et des subventions de l'État aux ménages les plus pauvres.



10. La République du Congo a également commencé à mettre en place des dispositifs de protection sociale. Les dépenses consacrées aux dispositifs de protection sociale ont augmenté en Afrique depuis 2005 suite aux crises alimentaire et financière, et en raison de l'augmentation de l'appui des bailleurs de fonds dans ce domaine.⁸ Le Congo a démarré tardivement par rapport à d'autres pays d'Afrique subsaharienne, et il prépare aujourd'hui des programmes d'activités génératrices de revenu de transition pour les jeunes chômeurs, des programmes d'emploi à forte intensité de main-d'œuvre, des programmes pour les travailleurs indépendants et l'emploi rural. De plus, un programme de transferts monétaires conditionnels (projet Lisungi) est en cours de lancement pour 5.000 ménages pauvres et 1.000 personnes âgées. Selon les estimations, le coût de son expansion à l'échelle nationale serait de 1 % du PIB (encadré 1).

B. Stratégie pour un rééquilibrage budgétaire équitable

- 11. Le rééquilibrage budgétaire devrait se fonder sur une fiscalité et des dépenses progressives, pour protéger les ménages vulnérables au cours de l'ajustement. Dans les pays à faible revenu, si l'ajustement budgétaire peut avoir des effets négatifs sur l'emploi et l'inégalité à court terme, cet effet peut être inversé à long terme. L'inégalité et le chômage peuvent même diminuer à plus long terme si l'ajustement budgétaire fait baisser l'inflation, qui nuit aux pauvres, ou corrige les déséquilibres macroéconomiques qui entravent la croissance. Étant donné que les dépenses dans les économies en développement ne sont pas d'ordinaire progressives, leur réduction peut assurer le rééquilibrage budgétaire tout en évitant une montée de l'inégalité. ⁹ Il conviendrait donc que la politique budgétaire vise à équilibrer la prestation de services publics indispensables tout en veillant à la viabilité des finances publiques, par le biais de la mobilisation des recettes fiscales et d'une hiérarchisation des dépenses. Le rééquilibrage budgétaire devrait se fonder sur une fiscalité et des dépenses progressives, pour protéger les ménages vulnérables au cours de l'ajustement. Le gouvernement ne devrait pas recourir à des réductions de dépenses généralisées qui pourraient nuire aux groupes à faible revenu. Il devrait en revanche s'attacher à améliorer la composition et l'efficience des dépenses pour empêcher que les compressions n'affectent la quantité et la qualité des services de base.
- 12. Un meilleur fonctionnement du régime de l'IRPP améliorerait la progressivité de la fiscalité. Un meilleur rendement de l'IRPP pourrait relever le ratio d'imposition tout en renforçant la progressivité. La mise en œuvre d'un taux d'imposition nul pour les revenus les plus bas simplifierait l'administration fiscale et améliorerait la progression de l'impôt. Une rationalisation des déductions fiscales est également nécessaire car ces déductions profitent de façon disproportionnée aux riches et entraînent d'importants manques à percevoir. Les abattements fiscaux substantiels sur le revenu salarial devraient être éliminés et les déductions pour frais professionnels devraient être davantage réduites. Les avantages du système d'imposition des familles fondés sur le nombre de personnes à

⁸ Voir Banque mondiale, Reducing Poverty and Investing in People, the New Role of Safety Nets Program in Africa, 2014.

⁹ FMI, «Fiscal Policy and Income Inequality», 23 janvier 2014.

Encadré 1. Création d'un dispositif de protection sociale au moyen de transferts monétaires

Pour relever les défis du niveau élevé de pauvreté et d'inégalité, le gouvernement de la République du Congo s'attache à élaborer un dispositif de protection sociale visant les pauvres et les groupes vulnérables. Dans sa phase initiale, le programme de protection sociale de quatre ans (ou «projet Lisungi») offrira des transferts monétaires conditionnels à 5.000 familles pauvres et à 1.000 personnes de plus de 60 ans, sur trois sites (Brazzaville, Pointe-Noire et Cuvette). Les ménages admissibles sont ceux qui vivent sous le seuil de pauvreté alimentaire, avec un enfant au minimum (entre 0 et 14 ans) ou une personne âgée à charge. Les transferts aux ménages seraient assujettis à des conditions de scolarité ininterrompue des enfants et à des contrôles de santé réguliers pour tous les membres du ménage. Le programme fera l'objet de suivis et d'évaluations réguliers. Selon le degré d'efficacité du programme, sa couverture serait élargie pour couvrir tous les ménages admissibles en 2016.

Le programme de transferts monétaires conditionnels devrait améliorer les indicateurs socio-économiques de la République du Congo de trois façons. Premièrement, les transferts monétaires réduiraient la pauvreté actuelle. Ils parviendraient aux familles qui ne profitent pas directement de la croissance économique. Deuxièmement, puisqu'ils sont subordonnés aux dépenses d'éducation et de santé, ils devraient avoir un impact positif sur les taux de scolarisation et sur la nutrition infantile, d'où une amélioration du capital humain. Et enfin, les transferts amélioreraient la productivité des ménages en aidant les familles à investir dans des activités économiques et à accéder au microcrédit grâce à la garantie des transferts monétaires, ce qui stimulerait l'emploi et la cohésion sociale.

Le projet Lisungi est calqué sur des programmes analogues dans d'autres pays, par exemple le Brésil, le Mexique, la Colombie, le Ghana, le Niger et le Kenya. La réussite de ces programmes vient principalement de la qualité du système de gestion de l'information et des paiements directs et réguliers aux bénéficiaires.

Selon une analyse d'impact réalisée par la Banque mondiale, le programme de transferts monétaires pourrait avoir une incidence sensible sur la pauvreté et l'inégalité en République du Congo. Selon les prévisions, le taux de pauvreté, 46,5 % en 2011, passerait à 38,9 %, soit 3,9 points de pourcentage au-dessus du but de l'OMD1 (35 % d'ici 2015) si le programme était mis en place à l'échelle nationale. L'indice d'inégalité de Gini chuterait aussi entre 8 et 11,8 %. Le déploiement du programme à l'échelle nationale, avec des paiements mensuels moyens de 20.000-25.000 FCFA à tous les ménages les plus pauvres avec des enfants ou des personnes âgées à charge, coûterait environ 1 % du PIB ou 2 % des dépenses publiques.

Préparé par Dalia Hakura sur la base de *Banque mondiale 2013*, *Congo, Republic of - LISUNGI Safety Nets Project report*, disponible à : http://documents.worldbank.org/curated/en/2013/12/18794003/congo-republic-lisungi-safety-nets-project.

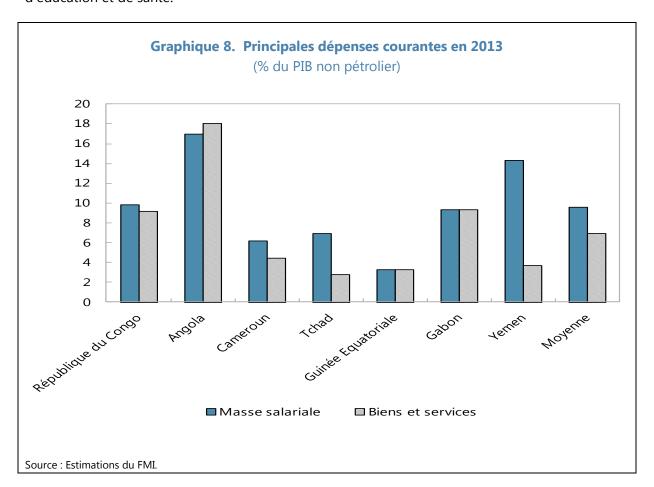
charge (quotient familial) est un obstacle important à l'équité de l'impôt sur le revenu, car il favorise les familles à revenu élevé, et il devrait être remplacé par un crédit d'impôt forfaitaire applicable à tous les contribuables. De plus, il n'est pas nécessaire d'offrir des incitations fiscales en faveur de la natalité en République du Congo où le taux de fécondité est l'un des plus élevé au monde. Les déductions des intérêts hypothécaires ou des revenus du capital devraient aussi être éliminés, car seuls les ménages à revenu élevé accèdent aux prêts bancaires ou perçoivent des revenus financiers.

- **13**. Développer l'impôt foncier. Il existe une grande marge de manœuvre pour augmenter cet impôt en République du Congo. Cette réforme pourrait avoir un impact redistributif sensible. Pour qu'il soit progressif, cet impôt devrait exclure la résidence principale en-dessous d'un certain seuil pour éviter l'imposition des ménages à faible revenu. L'impôt foncier pourrait être appliqué graduellement car il exige un cadastre fiable et la capacité administrative pour le gérer.
- 14. Réduire au minimum le recours à des taux réduits et des exonérations de TVA. Viser des objectifs redistributifs par le biais des impôts à la consommation se révèle généralement onéreux. Les riches dépensent souvent davantage en termes absolus, ils bénéficient donc davantage des exonérations ou de taux réduits de TVA. Le Congo a fréquemment recours à ces instruments pour les nécessités de base, notamment un large éventail de produits alimentaires et d'intrants agricoles. Il existe également une exonération pour la consommation d'eau et d'électricité, particulièrement régressive car en 2011 seuls 37,8 % de la population avaient accès à l'électricité. Une réduction de la liste de biens exonérés de TVA ou bénéficiant de taux réduits permettrait également de mobiliser des recettes qui pourraient servir à accroître les transferts sociaux ciblés, si les capacités administratives le permettent.
- **15**. En ce qui concerne la rationalisation des dépenses, le gouvernement devrait s'attacher à réduire les subventions générales. La réduction ou l'élimination des subventions aux carburants dégagerait un espace budgétaire pour les dépenses sociales. Ceci améliorerait la progressivité des dépenses publiques car les ménages à revenu élevé consomment davantage de produits pétroliers. Toutefois, cela aurait une incidence négative sur les ménages pauvres, car la consommation d'énergie représente une part importante de leur consommation totale. Pour que cette réforme aboutisse, il convient de la mettre en œuvre graduellement et d'offrir une compensation aux ménages vulnérables.¹⁰ Des interventions ciblées seraient en particulier nécessaires pour les ménages vulnérables, grâce à des transferts monétaires conditionnels. Mais la conception de ces programmes exige une nette amélioration de la transparence et de la fiabilité des données en République du Congo pour éclairer la prise de décisions. D'autres mesures d'atténuation pourraient prendre la forme de subventions pour les transports publics.
- **16**. La maîtrise de la masse salariale et des dépenses de biens et de services pourrait dégager une marge de manœuvre budgétaire additionnelle pour les dépenses sociales. Les dépenses en biens et services (9,8 % du PIB non pétrolier) sont particulièrement élevées en

¹⁰ Voir FMI, Département Afrique, Rapport 13/2, Réforme des subventions énergétiques en Afrique subsaharienne, expériences et enseignements, avril 2013.

République du Congo par rapport à la moyenne des pays à faible revenu exportateurs de pétrole (6,9 %) et autres pays de la CEMAC (à l'exclusion du Gabon). Une certaines rationalisation des dépenses est nécessaire dans ce domaine. La masse salariale au Congo (9,8 % du PIB non pétrolier) est également supérieure à celle de la plupart des pays de la CEMAC. Une maîtrise progressive de la masse salariale dégagerait un espace budgétaire pour les dépenses sociales. La stratégie devrait viser à assurer un niveau de recrutement adéquat dans les secteurs de la santé et de l'éducation, tout en réduisant l'embauche dans les secteurs non prioritaires en ne remplaçant pas les départs.

17. Une modification de la composition et du niveau de l'investissement public pourrait également dégager une marge pour des dépenses sociales supplémentaires. En 2011, le stock de capital accumulé en République du Congo était nettement supérieur à celui des pays de niveau de revenu similaire et presque deux fois plus élevé que la moyenne du stock des pays à faible revenu exportateurs de pétrole. De plus, les pressions pour plus de dépenses d'investissement vont s'intensifier avec l'organisation des Jeux africains, que le Congo accueillera en 2015. La trajectoire proposée à long terme vise une stabilisation du ratio stock de capital/PIB à son niveau de 2011. La composition de l'investissement public, largement concentré dans l'infrastructure, pourrait également être orientée vers les secteurs sociaux pour améliorer la prestation de services. Cette approche exigera une évaluation des besoins en dépenses courantes liés au développement de l'infrastructure d'éducation et de santé.



- 18. Un meilleur accès des groupes à faible revenu aux prestations en nature permettrait de réduire la pauvreté et les inégalités, et favoriserait la croissance à longue échéance. Dans le secteur de l'éducation, l'État devrait s'attacher à donner la priorité aux dépenses en faveur des écoles primaires et à améliorer la qualité des services, notamment grâce au recrutement d'enseignants pour combler les considérables déficits en personnel (14.000 enseignants selon les estimations du Conseil national pour l'enseignement primaire). Dans le secteur de la santé, les coûts budgétaires de l'adoption d'une couverture universelle d'assurance-maladie devront être évalués de près. La mise en œuvre devrait se faire par étapes pour augmenter progressivement la couverture des ménages tout en atténuant l'impact sur les agrégats budgétaires. Il conviendrait en particulier de dresser des plans pour déterminer le niveau de couverture non contributive afin de protéger les groupes démographiques qui n'ont pas les moyens de payer la couverture, tout en maîtrisant les coûts budgétaires. La progressivité devrait également être intégrée dans la conception des cotisations pour financier ce régime d'assurance, car un prix uniforme pèserait particulièrement lourd pour les couches moins aisées. Pour réduire la pauvreté et l'inégalité, ce régime devrait s'attacher à élargir l'accès des ménages pauvres à un ensemble de services de santé essentiels; réduire la franchise et les frais pris en charge par les ménages à faible revenu; et assurer l'accès aux établissements et aux professionnels de la santé, notamment dans les zones rurales.
- 19. Veiller à ce que la conception des dispositifs de protection sociale soit adéquate. La République du Congo en est aux premières étapes de la conception de nouveaux programmes de protection sociale, il convient donc de tirer les enseignements des erreurs de conception et de mise en application observées dans d'autres pays à faible revenu. Le Congo devrait en particulier éviter de morceler les programmes sociaux et de les multiplier, et d'opérer un mauvais ciblage qui risquerait de provoquer de fortes déperditions en profitant aux ménages non pauvres au détriment des plus vulnérables.

INVESTISSEMENT PUBLIC, RESSOURCES NATURELLES ET VIABILITE DE LA DETTE¹¹

La baisse prévue des recettes pétrolières de la République du Congo constitue un défi pour la définition de trajectoires d'investissement public capables de promouvoir la croissance économique et la viabilité des finances publiques et de la dette. La présente note applique le modèle dette, investissement, croissance et ressources naturelles (DIGNAR) élaboré par le Département des études du FMI à l'analyse de cette question. Les simulations du modèle soulignent l'importance d'une approche prudente de l'investissement public.

20. L'économie de la République du Congo est fortement tributaire du pétrole. La production pétrolière représente à l'heure actuelle 58 % du PIB, les exportations pétrolières 78 % des exportations totales et les recettes publiques tirées du pétrole, 74 % des recettes budgétaires. L'État

¹¹ Préparé par Matteo Ghilardi (RES/SPR).

puise sur les recettes pétrolières pour mettre en œuvre un plan d'investissement ambitieux visant à développer l'économie et à combler les déficits sociaux et infrastructurels.

- 21. Si les recettes pétrolières peuvent aider à accélérer le développement de la République du Congo, la diminution prévue de la production pétrolière entraînera à moyen terme celle des recettes publiques tirée du pétrole, qui deviendront pratiquement négligeables d'ici 2030. La baisse prévue présente des défis pour la conception d'une trajectoire d'investissement public qui puisse être financée de manière appropriée et permette de générer une épargne capable d'entretenir les dépenses de l'État durant l'après-pétrole. Cela est d'une importance cruciale compte tenu du niveau élevé actuel de dépenses publiques, des craintes quant à la capacité d'absorption et de mise en œuvre des dépenses publiques, et du poids des dépenses liées aux Jeux africains qui auront lieu à Brazzaville en 2015 et aux élections présidentielles en 2016.
- **22.** Le modèle DIGNAR propose un cadre pour analyser la faisabilité des plans d'investissement public, tel que celui proposé par les autorités congolaises. Ce modèle est conçu pour analyser le lien entre la gestion des recettes issues des ressources naturelles, l'investissement public et la dette publique. Le cadre analytique est basé sur Buffie *et al.* (2012), Berg *et al.* (2013) et Melina *et al.* (2014) et englobe le secteur des ressources naturelles, l'efficacité de l'investissement, une capacité d'absorption limitée, le syndrome hollandais et des spécifications budgétaires détaillées rendant compte du fonctionnement des volants budgétaires. En établissant comme hypothèses de départ les recettes tirées des ressources naturelles et la politique d'investissement public, le cadre peut simuler les résultats macroéconomiques de l'investissement des recettes tirées des ressources naturelles, en tenant compte du lien investissement-croissance et l'effet de retour sur les recettes hors ressources naturelles.
- 23. Le modèle DIGNAR offre une représentation stylisée d'une petite économie ouverte, avec une production pétrolière et des besoins d'investissement public semblables à ceux de l'économie congolaise. Ce modèle présente les particularités suivantes :
- Deux types de ménages. Les ménages ayant un comportement optimisateur ont accès aux marchés financiers et peuvent acquérir des obligations internationales avec des coûts d'ajustement de portefeuille, limitant le degré d'ouverture du compte de capital. Le secteur privé paie un surcoût sur la dette extérieure par rapport au taux d'intérêt versé par l'État sur sa propre dette extérieure. Les consommateurs dont le comportement n'est pas optimisateur, mais plutôt pratique, font face à des contraintes de liquidité et consomment pour chaque période la totalité de leur revenu disponible.
- Trois secteurs de production. Les biens échangeables et non échangeables sont produits selon une fonction de production Cobb-Douglas, avec trois facteurs de production : main-d'œuvre, capital privé et capital public. La différence entre ces deux secteurs réside dans la modélisation du progrès technologique, qui est présumé exogène dans le secteur non échangeable tandis que dans le secteur échangeable il est sujet aux externalités d'apprentissage pratique et est positivement tributaire de la production de la période antérieure. Intuitivement, lorsque le secteur échangeable commence à décliner, les connaissances et les compétences peuvent

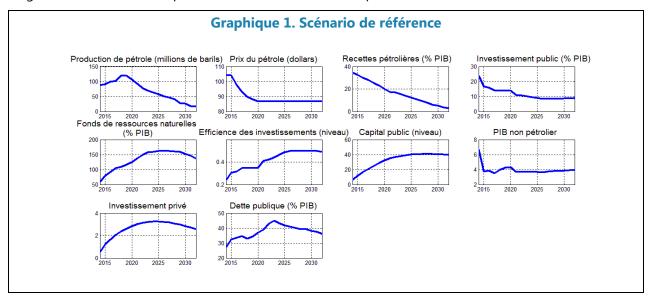
disparaître. Le troisième secteur produit du pétrole est présumé exogène, les prix et les quantités étant donnés.

- Le processus de formation de capital est soumis aux contraintes de capacité d'absorption et à l'inefficience du secteur public. De manière plus précise, l'investissement public efficace n'est qu'une fraction des dépenses publiques en investissement. De plus, pour exprimer la notion d'augmentation des coûts d'investissement en raison des contraintes de capacité d'absorption, on suppose que l'efficience de l'investissement diminue lorsque le niveau des dépenses surpasse un certain seuil.
- L'État finance ses dépenses de consommation et d'investissement par l'impôt, la dette et l'épargne du fonds souverain. ¹² L'impôt est perçu dans les secteurs pétrolier et non pétrolier. La dette extérieure fait l'objet d'une prime de risque qui est fonction du volume de l'encours. Pour chaque période, l'État peut décider de combler le déficit budgétaire par une augmentation des impôts ou de la dette, ou encore en ayant recours à l'épargne. L'épargne du fonds souverain, dans cette note, représente l'épargne de l'État déposée a la banque centrale régionale (la BEAC, Fonds pour les générations futures et autres fonds) et les dépôts de l'État à l'étranger.
- 24. Les simulations envisagent plusieurs scénarios d'investissement public, d'efficience de cet investissement et de recettes pétrolières. Trois scénarios avec des trajectoires différentes d'investissement public sont examinés :
- Scénario de référence. Ce scénario est basé sur les projections actuelles. En moyenne, l'investissement en capital se situe à 16 % du PIB, sur la période 2014-2032. De plus, la moyenne du ratio dette/PIB se situe à 31 % et les recettes pétrolières diminuent de 33 % en 2014 à quelque 2,5 % du PIB en 2032.
- Scénario d'augmentation de l'investissement Ce scénario analyse les implications d'une augmentation importante de l'investissement public, examinée dans le rapport des services du FMI sur les consultations de 2014 au titre de l'article IV avec la République du Congo. L'investissement public culmine à 35 % du PIB en 2018, pour diminuer ensuite.
- Scénario d'investissement élevé jusqu'en 2017. Dans ce scénario, l'investissement public reste constant en pourcentage du PIB jusqu'en 2017 puis diminue pour arriver à la trajectoire projetée dans scénario de référence.

Deux scénarios supplémentaires sont examinés : 1) le scénario de référence mais avec une hausse de l'efficience de l'investissement public, résultant des réformes structurelles et des améliorations de la gestion des finances publiques; et 2) un scénario semblable au scénario d'investissement élevé jusqu'en 2017, mais avec des recettes pétrolières plus basses en raison d'un choc défavorable du prix du pétrole (ou la production pétrolière).

¹² Dans cette section, le terme «fonds de ressources naturelles» est employé comme synonyme de fonds souverain.

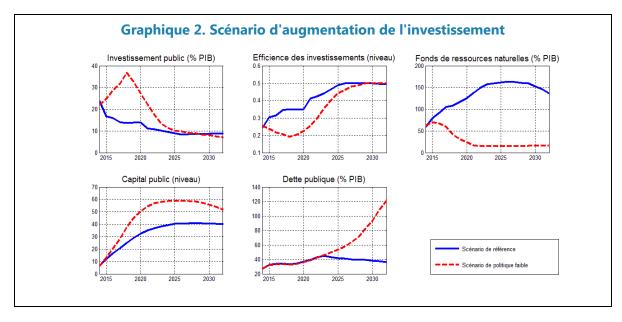
25. Le scénario de référence produit les meilleurs résultats en termes de viabilité de la dette et d'accumulation d'actifs financiers dans le fonds souverain. Comme le montre le graphique 1¹³, la trajectoire projetée de l'investissement public aboutit à une accumulation durable et importante de capital public. Parallèlement, compte tenu des recettes pétrolières projetées, elle permet une augmentation soutenue de l'épargne dans le fonds souverain. Il se produit également une poussée légère mais viable de la dette publique à long terme, en raison de la politique visant à continuer à financer les investissements par des emprunts extérieurs concessionnels. ¹⁴ Cela produit une augmentation du PIB non pétrolier et de l'investissement privé.

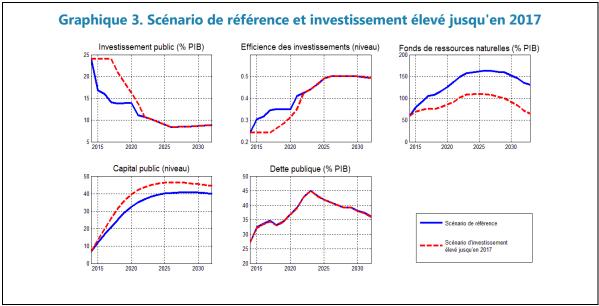


26. Le scénario d'augmentation de l'investissement et le scénario d'investissement élevé jusqu'en 2017 illustrent les dangers d'une augmentation plus marquée de l'investissement public. Comme l'indique le graphique 2, l'augmentation de l'investissement public à 35 % du PIB diminue son efficience et aboutit à un niveau non viable de capital public (un investissement plus élevé aboutit initialement à une accumulation plus importante du stock de capital mais en l'absence d'un investissement suffisant pour couvrir les coûts récurrents, le capital public commence à se déprécier dans les périodes futures. De plus, cela produit une rapide érosion du fonds souverain et place la dette publique sur une trajectoire non viable. De même, un investissement public constant jusqu'en 2017 aux alentours de 25 % du PIB, comme dans le scénario d'investissement élevé jusqu'en 2017, donne des avantages limités par rapport au scénario de référence mais contribue à un niveau non viable de capital et à l'érosion du fonds souverain (voir graphique 3). L'augmentation de l'investissement est plus inefficiente et ne produit qu'une légère augmentation du stock de capital public à un coût élevé car le fonds souverain est pratiquement réduit de moitié par rapport au scénario de référence.

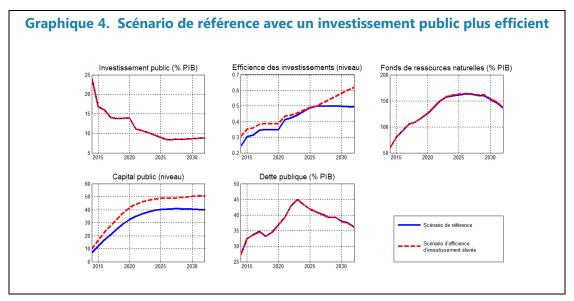
¹³ Les variables sont représentées en pourcentage d'écart par rapport à une trajectoire de croissance tendancielle, sauf indication entre parenthèses.

¹⁴ Le niveau prévu de la dette est légèrement supérieur à la valeur projetée de référence du rapport des services du FMI. Cela, s'explique par la présence de dette intérieure et concessionnelle dans les simulations.

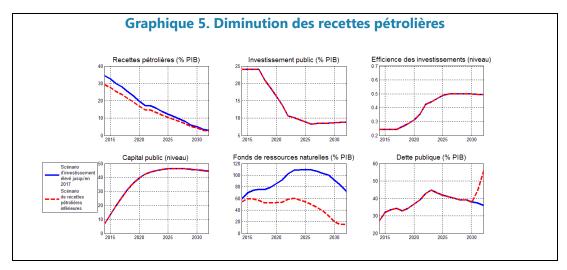




27. Les réformes structurelles et les réformes de GFP pourraient jouer un rôle important dans le développement national. Le graphique 4 illustre les gains tirés de l'amélioration du climat des affaires et de la capacité de mise en œuvre. Il en résulte une plus grande efficience de l'investissement qui commence au même niveau que celui du scénario de référence et s'accroît au fil du temps. Cela tient au fait qu'il faut un certain temps pour que le renforcement du dispositif d'action, y compris dans la gestion des finances publiques, se traduise par une amélioration des résultats. Les simulations indiquent qu'une plus grande efficience produit une hausse, durable, du niveau de capital public sans toucher l'épargne du fonds souverain, ni le ratio dette publique/PIB.



28. L'incertitude quant aux futures recettes pétrolières pose des risques baissiers qui pourraient saper la situation budgétaire du pays, notamment dans le scénario où l'ajustement des dépenses d'investissement public est différé. Au graphique 5, un choc des cours du pétrole a des effets négatifs sur les recettes pétrolières et entraîne l'épuisement rapide du fonds souverain qui descend au niveau minimum nécessaire pour que la République du Congo soutienne le dispositif de taux de change fixe (présumé à 15 % du PIB). En conséquence, le ratio dette/PIB passe à près de 60 % d'ici 2032. Une diminution de 20 % des prix du pétrole à moyen terme entraîne une réduction du fonds des ressources naturelles de près de trois quarts du niveau de référence en fin de période. Ces résultats sont analogues à ceux d'un choc sur la production pétrolière qui aboutit au même repli des recettes pétrolières.



29. Pour résumer, les simulations du modèle soulignent l'importance d'une approche prudente à l'investissement public. La trajectoire de l'investissement public du scénario de référence serait la plus appropriée pour assurer la durabilité du capital public et de la dette, et pour accumuler l'épargne dans le fonds souverain. Un capital public plus élevé peut être obtenu par des réformes structurelles et des réformes de la gestion des finances publiques plutôt que par une intensification de l'investissement public, car cette approche pèse sur le fonds des ressources et sur la dette publique. De plus, les simulations mettent en lumière les risques pesant sur la situation budgétaire du pays.

Référence

Buffie, E.F., Berg, A., Patillio, C., Portillo, R., Zanna, L.-F., 2012, "Public Investment, Growth and Debt Sustainability: Putting Together the Pieces" IMF Working Paper No. 12/177, (Washington: International Monetary Fund).

Berg, A., Portillo, R. Yang, S.-C. S., Zanna, L.-F., 2013, "Public Investment in Resource Abundant Developing Countries" *IMF Economic Review* 61 (1), 92-129.

Melina, G., Yang, S.-C. S., Zanna, L.F., 2014, "Debt Sustainability, Public Investment and Natural Resources in Developing Countries: the DIGNAR Model" IMF Working Paper No. 14/50, (Washington: International Monetary Fund).

INCLUSION FINANCIERE, DEVELOPPEMENT ET RISQUES¹⁵

Le marché financier congolais reste peu profond, peu développé et dominé par les banques. Le secteur bancaire est fortement concentré, trois banques représentent 60 % des actifs du secteur. L'absence de garanties crédibles et une protection insuffisante des droits des créanciers entravent le développement du secteur financier. En dépit de la progression régulière du crédit au secteur privé et d'un développement de la banque mobile supérieur aux tendances régionales, l'accès aux services financiers au Congo reste l'un moins inclusif de la CEMAC et de la zone franc. Les volants de fonds propres restent largement adéquats mais les limites de concentration des risques ne sont pas pleinement appliquées.

30. Le développement insuffisant des services financiers et les retards en matière d'inclusion financière sont des problèmes chroniques en République du Congo, comme dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne. Il ressort d'études récentes que l'Afrique subsaharienne accuse un «déficit de développement financier» par rapport à des pays se trouvant à un stade de développement économique général similaire. Seulement 9 % de la population congolaise adulte possède un compte formel, soit un chiffre inférieur à la moyenne de la CEMAC (voir graphique 1, partie supérieure gauche). L'inclusion financière peut également être mesurée à partir du contraste entre les pauvres et les nantis «bancables». Au Congo, 20 % des «nantis» ont un compte formel, contre 1,1 % des «pauvres». Le ratio pauvres/nantis bancables est de 18 environ, ce qui fait du Congo l'un des pays ayant l'inclusion financière la plus basse d'Afrique subsaharienne (voir graphique 1, partie supérieure droite et centrale droite).

31. Le manque d'accès financier et l'inégalité au regard de la richesse sont étroitement liés.

Par exemple, l'accès aux prêts et aux assurances produit des opportunités hétérogènes pour les entreprises et la croissance.¹⁸ De plus, une diversification des sources de revenus, en incluant intérêts et dividendes peut accroître les rendements et la richesse.¹⁹ Autrement dit, lorsque les «nantis» jouissent d'un meilleur accès aux services financiers que les «pauvres», ils ont de meilleures chances de s'enrichir, déséquilibrant ainsi la répartition du revenu. Le dernier coefficient de Gini rapporté par la Banque mondiale (0,30 % en 2011) indique que l'inégalité de revenu au Congo est semblable à celle du Congo, du Tchad et du Gabon. Le manque de profondeur du secteur financier peut s'expliquer par l'absence de progrès au regard de la disponibilité d'informations pour les créanciers et de la protection des investisseurs (Singh, 2009).

¹⁵ Préparé par Adrian Alter et Rodolfo Maino (AFR).

¹⁶ Voir par exemple Allen et al. (2012d).

¹⁷ La population «bancable» est la proportion de la population adulte ayant accès à un compte financier formel. Les «nantis» et les «pauvres» sont respectivement les 20 % du quintile supérieur et les 20 % du quintile inférieur de la population adulte classée en fonction du revenu.

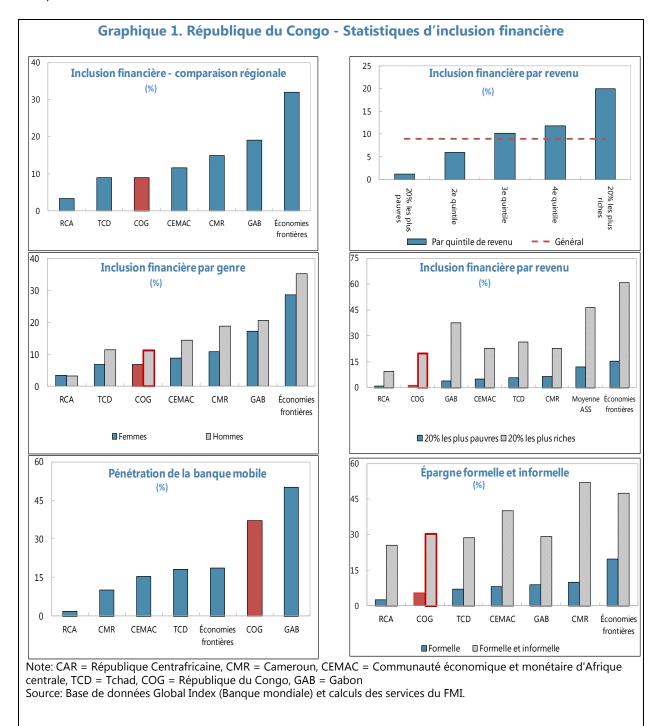
¹⁸ Pour une analyse du lien entre finance et croissance, voir Levine (2005).

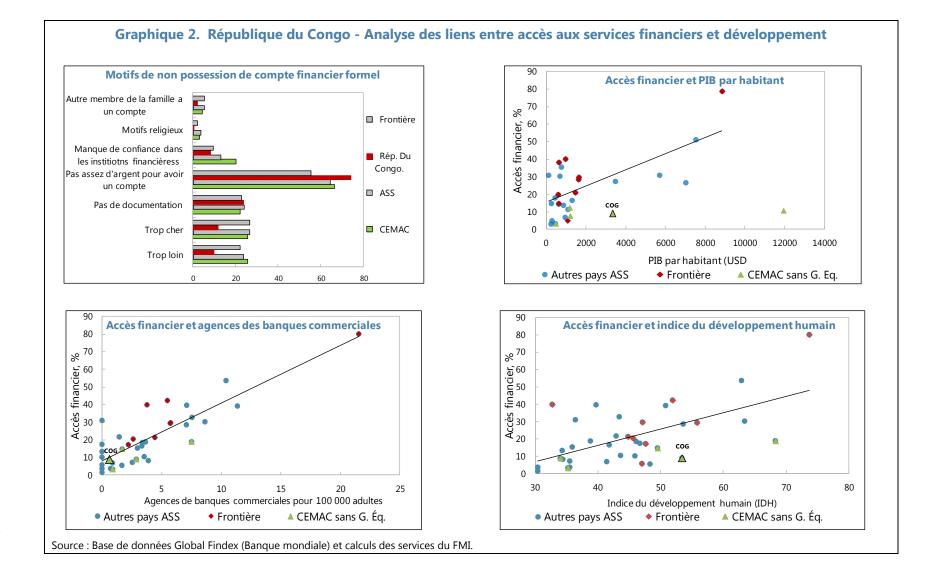
¹⁹ Piketty (2003) montre que la composition des revenus du 1 % supérieur de la population est dominée par les flux provenant des rentes, des intérêts et des dividendes.

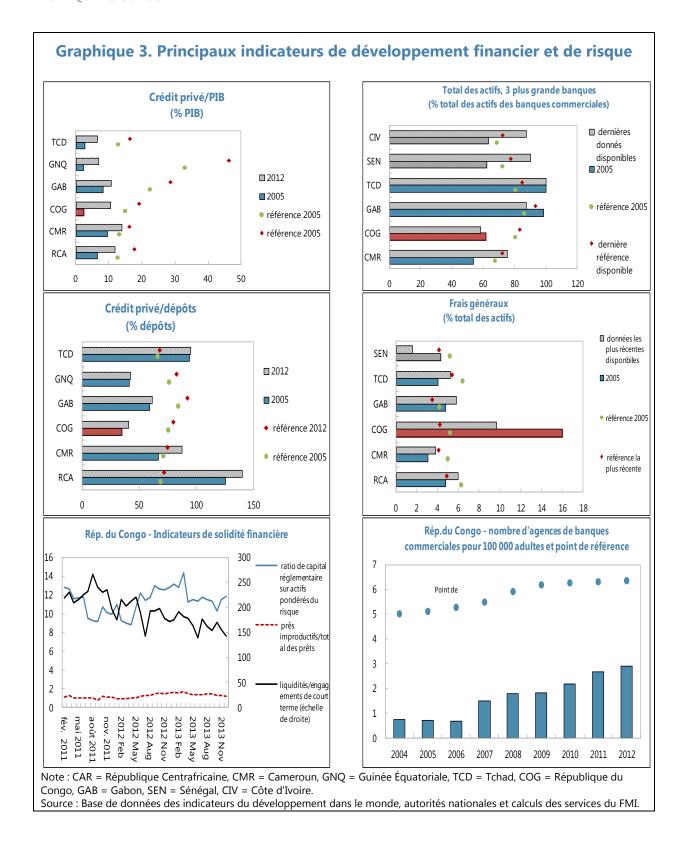
- 32. Le rapport entre l'inclusion financière et l'inégalité entre les sexes révèle une tendance claire en Afrique subsaharienne. Au Congo, les femmes ont nettement moins accès aux services financiers que les hommes. Seulement 6,8 % des femmes possèdent un compte financier formel, contre 11,3 % des hommes. Le ratio hommes/femmes détenteurs de comptes est de 1,66 environ et il est beaucoup plus élevé que dans les pays émergents et pionniers d'Afrique subsaharienne, où il n'est que de 1,22 (voir graphique 1, partie centrale gauche).²⁰
- 33. La banque mobile est bien représentée au Congo et constitue une alternative aux formes classiques de services financiers (voir graphique 1, partie inférieure gauche). Selon un sondage récent, près de 40 % de la population adulte a déjà utilisé des services de téléphonie mobile pour effectuer des opérations financières : règlement de factures, virement de fonds ou emprunt. C'est le deuxième pourcentage le plus élevé de la CEMAC et de la zone franc, derrière le Gabon et le quatrième en Afrique subsaharienne (selon la base de données Global Findex).
- La proportion d'adultes disposant d'une épargne formelle est de 5,5 % environ au **Congo.** Par rapport au reste de la CEMAC, seule la République Centrafricaine présente un pourcentage plus faible. Pourtant, le potentiel est très élevé. Plus de 30 % des Congolais ont une épargne, pour la plupart informelle. Ce ratio classe le Congo au deuxième rang de la CEMAC. Le gros de cette épargne pourrait être transféré dans des établissements formels, plus sûrs et officiellement réglementés (voir graphique 1, partie inférieure droite).
- 35. Selon les Congolais, la contrainte la plus importante à l'ouverture d'un compte formel est le manque d'argent (graphique 2, partie supérieure gauche). Cette contrainte est invoquée en moyenne plus que d'autres, dans la région de la CEMAC, en Afrique subsaharienne et dans les pays pionniers. De plus, il est reproché aux banques d'imposer des exigences rigoureuses (par exemple, de documentation) et des frais de service élevés (par exemple, d'ouverture et de tenue de compte) par rapport à ceux d'autres banques de la région. Les coûts élevés sont sans doute liés aux frais généraux relativement élevés (voir graphique 3) au Congo.
- Il existe un rapport étroit entre le niveau de vie moyen (mesuré en PIB par habitant) et l'accès aux services financiers en Afrique subsaharienne (voir graphique 2, partie supérieure droite). La région de la CEMAC est à la traîne des autres pays africains. En ce qui concerne le Congo, l'accès financier correspondant à son niveau de revenu est bien inférieur à la courbe représentant la moyenne d'Afrique subsaharienne, qui indique où il devrait se situer. Par rapport aux autres pays d'Afrique subsaharienne, plus de 20 % de la population adulte devrait avoir accès aux services financiers, au regard de cet indice. De même, la comparaison avec l'indice de développement humain fait ressortir un niveau potentiel de 28 % de la population (voir graphique 2, partie inférieure droite).
- 37. L'offre de services financiers (représentée par le nombre d'agences de banques commerciales par habitant) correspond à la moyenne d'Afrique subsaharienne au regard du nombre de comptes financiers au Congo. En termes de réseau bancaire, le Congo se trouve au bas

²⁰ Le groupe de pays pionniers et émergents d'Afrique subsaharienne comprend les pays suivants : Afrique du Sud, Ghana, Kenya, Maurice, Nigéria, Sénégal, Tanzanie, Ouganda et Zambie. Le degré de disponibilité de données représente une contrainte pour ce groupe.

du classement. Les pays de la région ayant des réseaux plus développés, comme le Gabon (plus du double d'agences par habitant) présentent une valeur nettement supérieure d'accès financier (environ 19 %).



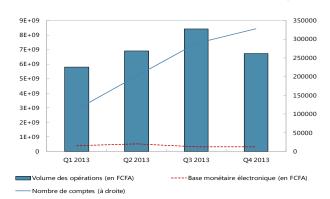




Encadré 1. Banque mobile

Avec la rapide pénétration de la téléphonie mobile, la banque mobile (ou monnaie électronique) devient un produit financier novateur en République du Congo et dans la CEMAC. Fin 2013, deux banques étaient actives au Congo: la BGFI et Ecobank, chacune collaborant avec un opérateur de télécommunications (Airtel et MTN Congo) et travaillant en exclusivité jusque-là. Le marché a récemment été libéralisé et les opérateurs peuvent collaborer avec plusieurs établissements financiers.

Le marché de la banque mobile s'est considérablement développé ces dernières années et a renforcé l'accès aux services financiers. Le nombre d'utilisateurs actifs de l'une des banques a presque triplé l'an dernier. En 2013, la base monétaire électronique de cet établissement se chiffrait en moyenne à 385 millions FCFA et le volume des opérations a culminé au troisième trimestre à quelque 8,5 milliards FCFA.



Graphique 1. Évolution des services mobiles d'une banque congolaise

Les frais sont plus compétitifs que ceux des services bancaires classiques. Les opérations entre un compte bancaire classique et un compte mobile sont gratuites. Pour les opérations inverses, les frais dépendent du montant viré et peuvent se limiter à 0,2 %. L'opération la plus coûteuse est le retrait d'espèces, dont les frais peuvent aller jusqu'à 4 %.

Les risques liés à la banque mobile sont surtout d'ordre opérationnel. L'opérateur de télécommunications doit garantir la base monétaire sur un compte de garantie bloqué de la banque partenaire. Compte tenu de la progression régulière du nombre d'opérations, les risques opérationnels pourraient être réglés en (voir Khiaonarong 2014, à paraître) :

- incluant les transferts mobiles dans le cadre réglementaire du système de paiements pour assurer la protection des clients;
- actualisant la couverture des risques opérationnels, par exemple lorsque l'intégrité du système risque d'être perturbée ou compromise, avec l'entrée d'autres opérateurs sur le marché;
- prenant des mesures de LBC/FT pour protéger les systèmes de paiements mobiles contre la criminalité financière; et,
- en coordonnant les paiements transfrontaliers avec les autres pays de la CEMAC et, en particulier, les contrôles des risques des systèmes de paiements interbancaires.

38. Le secteur bancaire manque de profondeur, demeure restreint et concentré et présente des frais généraux relativement élevés :

- Bien que les dépôts et le crédit se soient développés rapidement ces dernières années, ils demeurent faibles par rapport au PIB (graphique 3).²¹ La croissance des dépôts tient à l'intensification (hausse) des opérations liées à l'émission de nouveaux instruments. Les dépôts sont à court terme, ainsi que les prêts, ce qui évite une asymétrie des échéances. Le crédit au secteur privé, nettement inférieur aux repères de 2012 pour les pays à faible revenu, demeure négligeable, autour de 10% du PIB.²² L'intermédiation bancaire, qui devrait être un aspect essentiel de la financiarisation et de la croissance économique, ne s'est pas encore fermement établie au Congo.²³ Par ailleurs, le ratio dépôts/PIB se situait à 25 % fin 2013. Dès lors, le ratio prêts/dépôts, qui se monte à l'heure actuelle à 40 % du PIB, a connu une timide progression depuis 2005, et reste inférieur aux valeurs de référence de pays comparables.
- Le secteur financier est dominé par les banque commerciales, principalement des filiales privées d'établissements étrangers. Le nombre de banques est passé de six en 2010 à dix en 2013, y compris la Banque congolaise de l'Habitat (BCH), établissement public, et la Banque postale du Congo (BCP), qui est entrée en service en janvier 2013. Les trois plus grandes banques commerciales regroupent près de 60 % du total des actifs du système bancaire, en-deçà des repères et de tous les autres pays de la CEMAC. Pourtant, le développement du réseau bancaire commercial n'a pas été robuste et le nombre d'agences des banques commerciales demeure nettement inférieur aux repères des pays comparables.
- Les frais généraux demeurent élevés par rapport aux autres pays de la CEMAC mais aussi par rapport aux repères. Les contraintes de l'infrastructure financière contribuent au niveau élevé des frais généraux, qui ont connu une augmentation par rapport aux données de 2005. Les lacunes d'information en matière de crédit entraînent une hausse des frais de vérification de la solvabilité pour les établissements financiers, d'où une hausse des frais généraux. La facilité d'application des contrats est tout aussi importante, ainsi que les frais afférents. Plus la réalisation des garanties est longue et plus le processus est incertain et onéreux, plus la valeur réelle des garanties fournies par l'emprunteur est faible et plus la prime de risque imputée par la banque au prêt est élevée.
- **39.** Les banques restent très liquides (tableau 1). Par ailleurs, les banques maintiennent d'importants dépôts à la BEAC. Cet excédent de liquidité des banques vient surtout de la difficulté à

²¹ Le repère représente la valeur médiane d'un ensemble de pays présentant des caractéristiques de PIB par habitant comparables.

²² Le crédit à court terme est concentré dans les activités des industries extractives, le BTP et l'électricité. Le volume du crédit à long terme est négligeable. Fin 2013, le crédit total au secteur privé se montait à 763, 9 milliards FCFA et représentait 73,3 % du crédit brut, contre 83,6% en 2012.

²³ L'absence de garanties reste un handicap d'une grande importance économique pour le Congo. Les titres de propriété foncière ne sont pas disponibles et les droits de propriété ne sont pas fermement établis.

trouver suffisamment d'opportunités de prêt, de l'absence d'un marché intérieur des titres de créance, de l'inexistence d'un cadre juridique approprié et de l'absence d'un système judiciaire opérant. Toutefois, une banque congolaise a souscrit à des émissions de titres gabonais et camerounais. Elle a notamment participé à plus de 11 % des émissions au Cameroun, de novembre 2011 à novembre 2013, et à 15 % de l'émission des bons du Trésor gabonais en 2013. Ces opérations indiquent que les banques de la région sont à la recherche de rendements et qu'il est nécessaire de développer un marché régional des titres d'État.

- 40. Le marché congolais de l'assurance s'est nettement développé ces dernières années, impulsé par l'essor économique du pays. Quatre sociétés sont aujourd'hui implantées sur le marché. Fin juin 2013, le chiffre d'affaires collectif se montait à 25,8 milliards FCFA. Pour 2013, les prévisions de chiffre d'affaires des quatre sociétés se montaient à 16,1 milliards FCFA. Trois grands facteurs expliquent cette expansion : l'ouverture du marché à la concurrence, le développement structurel (progression d'un taux de pénétration d'à peine 0,6 % en 2012) et l'expansion des besoins en assurances en 2013. Outre les polices de responsabilité civile automobile et la couverture des risques de construction, une couverture a été imposée aux marchandises importées, ce qui a créé les conditions pour le développement de l'assurance des transports.
- 41. Le système bancaire est sain et présente une conformité satisfaisante aux ratios prudentiels de la CEMAC (voir tableau 1). Le ratio prêts improductifs/total des prêts est resté peu élevé durant la dernière décennie et les banques ont maintenu des fonds propres supérieurs au minimum requis (8 %). Néanmoins, la croissance rapide du crédit, tirée par l'activité dans le BTP, les transports, les télécommunications et le tourisme, présente des risques car les banques pourraient relâcher les normes pour tenter d'augmenter leur part de marché. De plus, certaines banques ne respectent pas les seuils relatifs aux prêts individuels. Bien que la rentabilité présente une trajectoire remarquable depuis quelques années dans un système bancaire en rapide croissance, le rapatriement des dividendes et des bénéfices a également été élevé, ce qui met en évidence le niveau limité des placements intérieurs. Les ratios de rendement des actifs et des fonds propres se sont améliorés en 2013, atteignant respectivement 1,9 et 20,8 %. Nonobstant la diminution des prêts improductifs, qui sont descendus à 2,3 % en 2013, contre 2,9 % en 2012, le provisionnement des banques a continué à se détériorer en 2013.
- 42. L'environnement de la microfinance au Congo est en expansion, dominé par le réseau de mutuelles d'épargne et de crédit (MUCODEC), et il reste relativement concentré à Brazzaville et à Pointe Noire.²⁴ Le secteur regroupe 62 établissements, dont la majorité se trouve à Brazzaville (23) et à Pointe Noire (13). En outre :

Les MUCODEC représentent plus de la moitié de tous les établissements de microfinance (33). De 2009 à 2012, la clientèle de ce secteur a augmenté de 10 % en moyenne, passant à 344.00 clients fin 2012. Près des quatre cinquièmes des clients sont affiliés au réseau MUCODEC. Ce secteur emploie 1.499 personnes, dont un tiers travaillent pour les MUCODEC.

²⁴ Mutuelles Congolaises d'Épargne et de Crédit (MUCODEC).

Tableau 1. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2009-2013

	2000	2010	2011	2012	2012
	2009	2010	2011	2012	2013
N: 1 6 1	(poi	urcentag	je, en tin	a exerci	ce)
Niveau de fonds propres					
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	19,0	13,1	9,9	12,7	11,9
Pourcentage de banques à 10 % ou plus	100,0	83,3	57,1	77,8	70,0
Pourcentage de banques a 10 % ou plus Pourcentage de banques entre 6 et 10	100,0	16,7		11,1	20,0
Pourcentage de banques à moins de 6 %	0	14,3	14,3	11,1	10,0
Fonds propres (nets)/actifs	6,0	8,0	7,0	7,7	9,6
rollus propies (liets)/actils	0,0	0,0	7,0	7,7	9,0
Qualité des actifs					
Emprunts en devises/total des emprunts	2,0	8,7	12,5	0,8	0,4
Prêts échus/prêts bruts	1,2	1,0	0,4	n.d.	n.d.
Prêtes improductifs	1,5	1,1	1,2	2,9	2,3
Provisions en pourcentage des prêts échus	91,0	60,0	75,3	60,0	58,7
Bénéfices et rentabilité					
Bénéfice net (avant impôts)/produit net	33,6	45,4	42,8	32,0	35,1
Rendement des actifs	1,9	1,8	1,4	1,3	1,9
Rendement du produit	23,3	22,0	19,7	17,4	20,8
Coût/produit	59,0	67,4	71,6	80,9	89,9
Liquidité					
Actifs liquides/total de l'actif	59,0	51,4	42,7	37,2	29,1
Actifs liquides/engagements de court terme	270,0	245,0	196,4	172,4	142,7
Prêts/dépôts	39,0	40,6	39,2	42,4	59,3
Actifs liquides/total des dépôts	68,0	61,1	49,4	42,2	34,2
Réserves excédentaires/masse monétaire au sens		•	•	•	•
large	14,0	38,0	20,0	16,0	27,0

Sources : Autorités congolaises et calculs des services du FMI.

- Pour la période 2009-2012, le taux de croissance des dépôts (en moyenne 17 % par an) a surpassé celui du crédit (2 %). Les dépôts sont passés de 125,3 milliards FCFA en 2009 à 191,9 milliards en 2012, plus de 80 % correspondant aux MUCODEC. Si le crédit a augmenté de 7 % de 2011 à 2012, les dépôts ont progressé de 20 %. Plus de 80 % des crédits sont octroyés par les MUCODEC.
- 43. La microfinance revêt une importance croissante en République du Congo et, à ce stade, une mise en œuvre effective des règles prudentielles par la COBAC est essentielle. La microfinance représente une proportion importante et sans doute croissante des dépôts et des crédits, mais son volume exact reste difficile à évaluer. Toutefois, il convient de continuer à renforcer les pratiques de gouvernance et de gestion ainsi que le cadre réglementaire du secteur.
- 44. L'action à venir devrait inclure des mesures portant sur les principaux obstacles à l'accès financier. L'amélioration des textes de loi, des droits de propriété et de la documentation devraient améliorer l'accès à la finance. Les efforts visant à créer un environnement propice à la microfinance et à la banque mobile devraient se poursuivre afin d'encourager la collaboration entre les banques commerciales, les établissements de microfinance et les opérateurs de télécommunications. La mise en œuvre en cours d'un système de paiement électronique pour les impôts et les services d'utilité publique doit se poursuivre et il faut encourager le développement du réseau d'agences bancaires.²⁵

²⁵ Pour un examen plus détaillé des recommandations relatives au développement financier en Afrique, voir Allen *et al.* (2012a).

Référence

Allen, F., Carletti, E., Cull, R., Qian, J., Senbet, L., Valenzuela, P., 2012a, "Resolving the African Financial Development Gap: Cross-Country Comparisons and a Within-Country Study of Kenya," NBER Working Paper No. 18013, (Cambridge, Massachusetts: National Bureau of Economic Research).

Allen, F., Demirguc-Kunt, A., Klapper, L., Peria, M. S, 2012b. "The Foundations of Financial Inclusion: Understanding Ownership and Use of Formal Accounts," World Bank Policy Research Working Paper No. 6290, (Washington: World Bank).

Demirguc-Kunt, A., and L. Klapper. 2012a. "Measuring Financial Inclusion: The Global Findex Database." World Bank Policy Research Working Paper No. 6025, (Washington: World Bank).

DemirgüçKunt, A. and L. Klapper, 2012b, "Financial Inclusion in Africa: An Overview," World Bank Policy Research Working Paper No. 6088, (Washington: World Bank).

Khiaonarong, Tanai, 2014, "Oversight Issues in Mobile Payments," Forthcoming IMF Working Paper, (Washington: International Monetary Fund).

Levine, Ross, 2005, "Finance and Growth: Theory and Evidence," in Philippe Aghion and Steven Durlauf (eds.), "Handbook of Economic Growth." Amsterdam: North-Holland Elsevier Publishers.

Piketty, T. 2003. "Income Inequality in France, 1901–1998". *Journal of Political Economy*, Vol. 111, No. 5 (October 2003), pp. 1004-1042.

Singh, Raju Jan, Kangni Kpodar, and Dhaneshwar Ghura, 2009, "Financial Deepening in CFA Franc Zone: The Role of Institutions," IMF Working Paper No. 09/113, (Washington: International Monetary Fund).

ZONES ECONOMIQUES SPECIALES

En 2013, la République du Congo a adopté un dispositif de Zones économiques spéciales (ZES). Ces zones ont pour but d'encourager les activités à valeur ajoutée et la création d'emplois dans des secteurs clé qui devraient devenir progressivement des moteurs de croissance non pétrolière. Toutefois, l'approche de développement dual peut produire des distorsions et entraver la croissance et le bien-être globaux. Les contributions des ZES aux résultats macroéconomiques ont été inégales dans les différents pays et continents. La République du Congo pourrait tirer des enseignements des échecs et des réussites des ZES créées ailleurs. De manière plus précise, la réussite des ZES tient souvent à l'existence d'une infrastructure développée et à la proximité de pôles de commerce internationaux. Les incitations fiscales semblent avoir eu un moindre effet.²⁶

- 45. Au début de 2013, la République du Congo a adopté un projet de cadre juridique relatif aux Zones économiques spéciales (ZES). La stratégie relative aux ZES vise à mobiliser l'investissement, diversifier l'activité économique et les exportations, faire baisser le chômage, faciliter les transferts de technologie et appuyer l'intégration dans l'économie mondiale. Elle entend diminuer la dépendance envers le secteur pétrolier et contribuer à terme à réduire la pauvreté. Outre que l'État fournit des infrastructures et facilite les procédures administratives, l'un des éléments essentiels du dispositif des ZES est celui des incitations fiscales visant à encourager le rapatriement des recettes d'exportation.
- 46. Les incitations fiscales sont globalement comparables aux valeurs médianes des mesures en faveur des ZES observées à l'échelle mondiale. Le régime fiscal applicable aux ZES a été adopté dans la loi de finance de 2014. Ce régime distingue trois types d'activités : zones économiques spéciales, zones industrielles et zones de libre-échange. Les incitations fiscales sont progressivement réduites mais dans la plupart des cas restent indéfiniment inférieures aux taux du code général des impôts (tableaux 1 et 2). Les incitations sont dans l'ensemble comparables à celles prévues pour les ZES d'autres pays.

Tableau 1. ZES dans le monde : régime fiscal 1/				
	Exonération	Réduction du taux	Niveau du taux	
	(nombre d'années)	(%,)	(%,)	
Médiane (IS)	10	50	15	
Moyenne (IS) ^{2/}	26	55	14	

Source : Base de données de l'OIT (2007 et mise à jour partielle), CNRS (2010)

^{1/} le tableau indique une moyenne des traitements fiscaux présentés dans les bases de données de l'OIT et Atlas.

^{2/} Pour calculer les chiffres moyens, les exonérations de durée illimitée sont considérées accordées sur 100 ans.

²⁶ Préparé par Ivo Razafimahefa (FAD). La note a été pratiquement terminée lorsqu'il qu'il était économiste chargé de la République du Congo, avant de rejoindre FAD.

Tableau 2. République du Congo : régime fiscal des ZES				
	Zones économiques spéciales	Zones industrielles	Zones de libre- échange	
Impôts sur les sociétés (taux standard : 30 %)	Six premières années : exonération De la 7 ^e à la 10 ^e année : taux réduit à 5 % Après 10 ^e année : taux réduit à 15 %	Cinq premières années : exonération De la 6 ^e à la 10 ^e année : taux réduit à 10 % Après 10 ^e année : taux réduit à 20 %	Exonération	
Impôt sur le revenu des personnes physiques (taux standard : progressif jusqu'à 30 %)	Six premières années : exonération De la 7 ^e à la 10 ^e année : réduction de 50 % Après 10 ^e année : réduction de 25 %	Cinq premières années : exonération De la 6 ^e à la 10 ^e année : réduction de 50 % Après 10 ^e année : réduction de 25 %	Exonération	
Impôt sur les dividendes (taux standard : 20 %)	Six premières années : exonération De la 7 ^e à la 10 ^e année : taux réduit à 5 % Après 10 ^e année : taux réduit à 10 %	Cinq premières années : exonération De la 6 ^e à la 10 ^e année : taux réduit à 5 % Après 10 ^e année : taux réduit à 10%	Exonération	
TVA (taux standard : 18 %)	Exportations : zéro Ventes dans les ZES, République du Congo et CEMAC : code général des impôts	Code général des impôts	Importations : exonération Ventes intérieures : zéro	

Source : Autorités de la République du Congo.

47. Les sociétés des ZES se concentrent aujourd'hui essentiellement sur le marché intérieur, par opposition aux activités principalement axées sur les exportations dans les autres pays.

Avec l'aide de partenaires internationaux du secteur privé, les autorités souhaitent attirer des investissements dans les ZES, dans les secteurs suivants : agroalimentaire, activités industrielles d'exploitation des ressources naturelles, tourisme, industrie lourde et services divers. Quatre sites ont été désignés : Ouesso, Oyo, Brazzaville (capitale) et Pointe Noire (port pôle d'activité économique). Les études de faisabilité ont été achevées pour trois des quatre zones. La ZES de Brazzaville est déjà opérationnelle. À l'heure actuelle, environ cinq entreprises seraient actives dans cette zone. Leurs activités couvrent la fabrication de matériaux de construction et de meubles. Elles se centrent sur le marché intérieur, encore qu'elles envisagent d'approvisionner la sous-région et le marché international à moyen terme. La ZES de Brazzaville devrait créer 15.000 emplois d'ici 2020.

48. Les ZES semblent avoir contribué à de solides résultats macroéconomiques dans certaines régions, mais n'ont pas encore eu d'impact substantiel en Afrique subsaharienne.

Diverses études attribuent aux ZES une forte croissance économique dans certains pays d'Asie et d'Amérique latine (Zhihua Zeng, 2010). La stratégie des ZES a abouti à des changements structurels dans l'économie, renforcé la part du secteur manufacturier et relevé la production potentielle (Farole et Akinci, 2011). Cependant, en Afrique, aucune contribution importante des ZES n'a été relevée, hormis dans quelques pays (Farole, 2011). La stratégie des ZES semble avoir entraîné un manque à percevoir dans certains pays car la plupart des dispositifs de ZES offrent des traitements fiscaux plus favorables que ceux prévus par le code général des impôts (Ali Abbas et al., 2012). Comme les ZES contribuent à développer les activités économiques sans contribuer (pleinement) aux recettes publiques, le ratio recettes/PIB devrait en principe diminuer. Les tenants des ZES pourraient avancer que les recettes publiques s'améliorent au bout de quelques années à mesure que les traitements fiscaux préférentiels sont progressivement éliminés et compte tenu du fait que les ZES auront favorisé le développement de certains secteurs ou de certaines régions en dehors de ces zones. Cependant, aucune analyse approfondie n'a pu établir de façon catégorique l'existence de cette logique à partir d'études de cas transnationales..

- 49. Les incitations matérielles semblent avoir eu plus d'importance que les incitations financières dans la réussite des ZES. Farole (2011), en mesurant la réussite des ZES en termes d'exportations, d'investissements et d'emploi, a relevé les principaux facteurs qui déterminent cette réussite à partir d'un échantillon de 47 pays. La disponibilité d'infrastructures, mesurée à partir des coupures de courant, est essentielle au développement des ZES. La facilitation administrative, mesurée à partir de la rapidité du dédouanement, est également importante. En outre, l'amélioration du climat des affaires, de manière globale et non pas uniquement au niveau des ZES, et l'accès au marché local contribuent à la réussite des ZES. En revanche, les accords commerciaux, les incitations fiscales et les faibles salaires ne semblent pas contribuer; au contraire, parfois leur impact va dans le sens contraire.27
- 50. Certains principes généraux devront être suivis pour assurer la réussite des nouvelles ZES en République du Congo. La première des priorités serait d'améliorer l'environnement général pour les entreprises grâce à la mise en œuvre rapide du plan d'action connexe appuyé par la SFI. Les principaux efforts concernant les ZES devraient porter sur la prestation de l'infrastructure nécessaire, telles qu'énergie, télécommunications et liaisons routières, pour relier les ZES aux pôles commerciaux. L'intégration verticale dans l'économie locale est également cruciale. Compte tenu de l'étroitesse de l'assiette fiscale et de la forte dépendance des recettes publiques à l'égard du secteur pétrolier, les autorités devraient aborder avec prudence la question des incitations fiscales. Un contrôle rigoureux devrait notamment être exercé pour prévenir l'utilisation abusive du régime fiscal favorable, qui pourrait entraîner une érosion des recettes publiques. Les autorités doivent entreprendre une analyse coûts-avantages qui mette clairement en évidence l'impact à court terme du régime fiscal sur les recettes et les avantages escomptés à long terme.

²⁷ Selon Kinda (2014), les incitations fiscales ne rehaussent pas l'intérêt des IDE, ni pour la production destinée à l'exportation, ni pour la production destinée au marché intérieur.

Référence

Ali Abbas, S.M., A. Klemm, S. Bedi, and J. Park 2012, "A Partial Race to the Bottom: Corporate Tax Developments in Emerging and Developing Economies," IMF Working Paper No. 12/28, (Washington: International Monetary Fund).

CNRS, 2010, "Atlas Mondial des Zones Franches," coordinated by F. Bost, CNRS-GDRE.

Farole, T., 2011, "Special Economic Zones in Africa Comparing Performance and Learning from Global Experiences," (Washington: World Bank).

Farole, T. and G. Akinci, 2011, "Special Economic Zones Progress, Emerging Challenges, and Future Directions," (Washington: World Bank).

Kinda, T., 2014, "The Quest for Non-Resource-Based FDI: Do Taxes Matter?" IMF Working Paper No.14/15, (Washington: International Monetary Fund).

OIT, 2007, "ILO Database on Export Processing Zones, Revised," coordinated by J.P.S. Boyenge, Geneva.

Zhihua Zeng, D., 2010, "Building Engines for Growth and Competitiveness in China Experience with Special Economic Zones and Industrial Clusters," (Washington: World Bank).